

# PROCÈS VERBAUX

SAISON 2023-2024



## JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

N°22 - publié le 10 janvier 2024





# COMMISSION DES RÈGLEMENTS

## PROCÈS-VERBAL N°13

REUNION DU 09/01/2024

**Présidence** : M. Laurent JULIEN.

**Présents** : Marie Noëlle FLANDIN, Gérard FANTIN

e-mail : [reglements@drome-ardeche.fff.fr](mailto:reglements@drome-ardeche.fff.fr)

### INFORMATIONS

***Les décisions et sanctions du procès-verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.***

### DOSSIER N° 27

**Match n° 26071167, Génissieux As 1/ RC Tournon Tain 1, seniors D3, poule B du 10/12/2023**

Evocation portant sur la qualification et/ou la participation des joueurs CHERAITI Yanis licence n° 25445110259, DEHDOUH Karim licence n°2508675287, OUCHENE licence n°2544561275 ayant participé à la rencontre du 10/12/2023 du match cité en objet.

Usant de son droit d'évocation et conformément à l'article 99.2 des Règlements Sportifs du District, la commission des Règlements se saisit du dossier.

Considérant que celle-ci a été communiquée au club de Génissieux en date du 20/12/2023 qui ne nous a fait part de ses remarques.

Considérant que les joueurs CHERAITI Yanis licence n° 25445110259, DEHDOUH Karim licence n°2508675287, OUCHENE licence n°2544561275 ont été sanctionnés par la commission de discipline le 26/11/2023, sanction applicable à compter du 04/12/2023.

Considérant qu'entre le 04/12/2023, date d'effet de la sanction et le 10/12/2023 date de la rencontre qu'ils ont disputée contre le RC Tournon Tain, l'équipe de Génissieux seniors D3 n'a disputé aucun match.

Considérant que l'article 123 des Règlements Sportifs du District prévoit que :

La suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement (par exemple en application de l'article 167 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Le joueur ne peut être inscrit sur une feuille de match avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière.





Considérant qu'il en résulte que les joueurs CHERAITI Yanis licence n° 25445110259, DEHDOUH Karim licence n°2508675287, OUCHENE licence n°2544561275 n'avaient pas purgé le match avec l'équipe de leur club engagé en championnat Senior D3, jour où ils ont participé à la rencontre du 10/12/2023 face au RC Tournon Tain.

En conséquence ces joueurs n'étaient pas qualifiés pour participer à la rencontre citée en référence, pour ce motif et en application de l'article 99.2 des Règlements du District, la Commission des Règlements donne **match perdu par pénalité à l'équipe de Génissieux.**

En application des articles 16 des Règlements du District :  
**Génissieux AS 1 : - (moins) 2 points ; 0 but**

Le club de Génissieux est amendé de la somme de (211,30 € x 3) 633,90 € pour avoir fait participer 3 joueurs à une rencontre officielle en état de suspension et est débité de la somme de 37,00 € pour frais de dossier.

D'autre part, en application de l'article 123.3 des Règlements du District, la Commission des Règlements dit que les joueurs CHERAITI Yanis licence n° 25445110259, DEHDOUH Karim licence n°2508675287, OUCHENE licence n°2544561275 ont purgé ce match de suspension lors de cette rencontre mais leur inflige une nouvelle suspension d'un match ferme avec prise **d'effet au 15/01/2024 pour** avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension.

L'éducateur **AZAIZIA Abdalim**, licence n° 2520241233, est suspendu de 4 matchs fermes de toute fonction officielle avec date **d'effet le 15/01/2024** conformément à l'article 132 des Règlements du District.

#### DOSSIER N° 28

#### Match n° 26185732, As Chavanay 1 / US Davézieux 2, U17 D1 du 16/12/2023

Réserve d'avant match par le dirigeant responsable du club de Chavanay sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club Davézieux pour le motif suivant : des joueurs du club de Davézieux sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Considérant que la Commission des Règlements a pris connaissance par courriel de la réserve d'avant match du club de Chavanay confirmée par courriel le 18/12/2023 pour la dire recevable.

Après vérification de la F.M.I. US Davézieux 21 / Et S Trinité Lyo 21, U16 R2 , poule C du 10/12/2023, il ressort que 5 joueurs ont participé à cette rencontre :

- KOUPOGBE Yann licence n° 2548587042
- AYAN Kadir, licence n° 2547753374
- RAVEL Ulysse licence n° 2547491690
- BEGHDALI Swan licence n° 2546894742
- SEKRANI Naim licence n° 2546942532

En conséquence la commission dit match perdu à l'équipe de Davézieux 2 pour en reporter le gain à l'équipe de Chavanay 1





En application des articles 16 des Règlements du District :

- **AS Chavanay 1 : 3 points, 3 buts**
- **US Davézieux 2 : - (moins) 1 point, 0 but**

Le compte du club de Davézieux sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

#### DOSSIER N° 29

##### **Match n° 26070557, Assu 1 / FC Hauterives US 2, Seniors D4, poule B du 17/12/2023**

Réserve d'avant match par le capitaine du club de Assu portant sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de FC Hauterives pour le motif suivant : des joueurs du club de FC Hauterives sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Considérant que la Commission des Règlements a pris connaissance par courriel de la réserve d'avant match du club de Assu confirmée par courriel le 18/12/2023 pour la dire recevable.

Après vérification de la FMI Annonay Fc 2 / Hauterives 1, Seniors D2, poule A du 10/12/2023, aucun joueur n'a participé à la rencontre.

De ce fait la commission confirme le résultat acquis sur le terrain

Le compte du club de Assu sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

Le Président  
Laurent JULIEN

La secrétaire  
Marie Noëlle FLANDIN







# COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

## PROCÈS-VERBAL N°18

Réunion électronique du 08 / 01 / 2024

**Présents :** MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, AUBERT Philippe.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

----

C'est dans une infinie tristesse que l'année 2023 s'est achevée avec la disparition de Roselyne LAULAGNET, présidente de la Commission des Jeunes jusqu'en Septembre 2022, et depuis responsable entre autres de la gestion des compétitions U15 de notre District.

L'histoire du District restera à jamais marquée par l'empreinte laissée par Roselyne. Les clubs connaissaient sa disponibilité, son écoute, sa bienveillance de tous les instants. Nous retiendrons le partage avec personnalité forte en convictions, veillant à ne laisser quiconque au bord du chemin. Educatrice au plus profond de son être (Roselyne a été maîtresse d'école, comme on disait autrefois), était toujours à la recherche de solution, entêtée au service des clubs, sa motivation, sa préoccupation du quotidien.

Son sourire, son rayonnement nous manquent.

Puisse son esprit, guider notre engagement.

----

### Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.org) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

### HORAIRES

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h00
U17	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U20	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

**Horaire Légal :** C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.





**Horaire Autorisé** : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

**Horaire négocié** : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

### **Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :**

**Période Verte** : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

**Période Orange** : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

**Période Rouge** : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

**En dehors des horaires officiels ou autorisés**, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

### **DELAÏ REPOSE ACCORD CLUB SOLLICITES (Au plus tard J-13) :**

L'application de gestion des rencontres génère une non-homologation automatique lorsque l'accord du club sollicité intervient trop tardivement. A titre d'exemple pour une rencontre initialement programmée le dimanche 03/12/2023 et souhaitée le samedi 02/12/2023, l'accord doit être affiché au plus tard le lundi 20/11/2023.

## **TOURNOIS**

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Rappel** : Pour les tournois les règles pour chaque catégorie doivent être appliquées : temps de jeu, nombre de joueurs, surface des terrains.

### **Tournois autorisés :**

CO CHATEAUNEUF RHONE :

U11, les 30 et 31 mars 2024.

U13, les 30 et 31 mars 2024.





## U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### PREPARATION PHASE PRINTEMPS :

**Dernière semaine pour inscrire vos équipes u7 pour la phase printemps sur footclubs dans la rubrique Epreuves Foot.**

Chaque club doit se présenter sur les plateaux avec uniquement le nombre d'équipes engagées de manière officielle.

Merci de respecter le déroulement d'un plateau type présenté lors des journées d'accueil et d'envoyer la fiche bilan plateau à l'issue de son déroulement.

Les demandes de modifications d'horaires des plateaux doivent se faire sur la boîte officielle des clubs et doivent avoir l'accord de l'ensemble des participants.

Prochains plateaux : Samedi 03 février 2024 à 10h00.

## U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### PREPARATION PHASE PRINTEMPS :

**Dernière semaine pour inscrire vos équipes u7 pour la phase printemps sur footclubs dans la rubrique Epreuves Foot.**

**3 niveaux Promotion, Espoir et Bourgeon.**

**3 équipes maximum par plateau d'un même club avec un maximum de 8 équipes par plateau.**

Chaque club doit se présenter sur les plateaux avec uniquement le nombre d'équipes engagées de manière officielle.

Merci de respecter le déroulement d'un plateau type présenté lors des journées d'accueil et d'envoyer la fiche bilan plateau à l'issue de son déroulement.

Les demandes de modifications d'horaires des plateaux doivent se faire sur la boîte officielle des clubs et doivent avoir l'accord de l'ensemble des participants.

**NOTA :** Lorsqu'un club est dans l'incapacité d'être support d'un plateau, alors il s'organisera pour trouver un terrain de repli parmi les clubs participants attendus. La Commission des Jeunes du District sera informée du changement.

Prochains plateaux : Samedi 03 février 2024 à 13h30.







## U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique** : Samedi 10h00.

### Calendriers Phase Printemps :

Les calendriers de la phase Printemps seront en ligne dans les meilleurs délais.

**Prochains plateaux** : Samedi 03 Février 2024.

## U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55 (contact hors horaires de bureaux)

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique** : Samedi 13h30.

### Festival PITCH U13 et Coupe CHARLES ANDRE :

Le **3ème Tour du Festival PITCH** aura lieu le **samedi 27/01/2024 à 13H30**. Le tirage au sort a été réalisé par Martine Mombard et les poules sont diffusées dans les documents de la compétition jeune sur le site du District.

Le **2ème Tour de la Coupe Charles André** aura lieu elle aussi le **samedi 27/01/2024 à 13h30**. Le tirage au sort a été réalisé par Martine Mombard et les poules sont diffusées dans les documents de la compétition jeune sur le site du District.

Lors de la diffusion des poules, la 1<sup>ère</sup> équipe nommée organise le plateau. Si le club recevant souhaite effectuer un changement d'horaire, il doit prévenir les autres clubs et doit obtenir l'accord de tous. Sinon, le plateau reste à l'heure officielle 13H30.

Les deux premières équipes de chaque plateau sont qualifiées pour le tour suivant.

**Avant chaque match**, les équipes participent à l'épreuve obligatoire du « un contre un ». Si une équipe refuse cette épreuve, ses résultats ne seront pas comptabilisés.

### Déroulement de l'épreuve du « un contre un » :

- Départ à 26 m du but.
- Utiliser les deux buts.
- Départ simultané des deux joueurs.
- 4 joueurs par équipe participent.
- Le joueur ne peut pas sortir de la largeur de la surface de réparation.
- Le joueur a le droit à une seule frappe au but.
- Si faute du gardien sur l'attaquant 1pt est accordé automatiquement
- En cas d'égalité à la fin de la série, un 5ème joueur s'avance jusqu'au départage





Une documentation schématique est fournie sur la feuille des résultats Pitch ou Charles André Feuille de Résultats.pdf sur le site du District.

#### Déroulement du plateau :

- Les parties se déroulent en **2 périodes de 10 minutes** pour les poules de **4 équipes** et en **2 périodes de 15 minutes** pour les poules à **3 équipes** conformément au règlement du Foot à 8.
- Un repos de 2 minutes est prévu entre chaque rencontre.
- L'attribution des points est 3 points pour match gagné, 4 points pour match gagné avec 2 buts et plus, 1 point pour match nul + 1 point si le « un contre un » a été remporté et 0 point pour match perdu
- Le classement sera établi par addition des points obtenus sur le terrain.
- En cas d'égalité, les équipes seront départagées en premier par le goal-average particulier et en second, par le défi technique « un contre un ».

#### A noter :

- Les clubs organisateurs des plateaux ne recevront pas de courrier.
- Les feuilles de licences à compléter avec les résultats du défi technique ainsi que la feuille des résultats sont à télécharger sur le site du District dans la rubrique Documents → Documents Compétitions → Jeunes : Pitch ou Charles André Feuille de Licences et 1c1.pdf et Pitch ou Charles André Feuille de Résultats.pdf
- **Une fois le plateau effectué, les clubs organisateurs doivent retourner toutes les feuilles par mail à la Commission des Compétitions Jeunes en précisant dans l'objet du mail « PITCH U13 – nb Tour – Poule X »**

#### 1<sup>ère</sup> Phase D1, D2, D3, D4, D5 et D6 :

La 1<sup>ère</sup> phase touche à sa fin. En revanche, suite aux intempéries, plusieurs matchs n'ont pu être joués. Les clubs ont dû recevoir un mail pour rappel que les rencontres doivent être obligatoirement jouées au plus tard le 13/01/2024.

Si celle-ci ne s'est pas déroulée, la rencontre ne sera pas comptabilisée (0 point pour les 2 équipes).

#### U15

Responsables : Philippe AUBERT 06 80 92 81 87.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

#### Retour Commission des Règlements du 19/12/2023

##### **Dossier n°24**

Match n° 26270908, Salaise Rhodia 1 / US Montélimar 1, U15 D1 du 26/11/2023

La commission rejette la réclamation pour la dire non fondée donc irrecevable.





### UTILISATION APPLICATION FMI

Nous rappelons que l'utilisation de la FMI revêt un caractère obligatoire (article 76 des Règlements sportifs du District). A défaut, en cas d'utilisation d'une feuille papier celle-ci doit être transmises sous un délai de 12 heures par mail (article 75 des Règlements Sportifs du District).

#### Pour rappel :

-Absence FMI : 26,30€.

-Non-retour de la feuille de match dans les délais : 16,00€.

### PROGRAMMATION MATCHS EN RETARD :

Compte tenu du nombre important de matchs non joués, les week-ends du mois de Janvier 2024 seront utilisés pour mettre à jour les calendriers de tous niveaux en championnat et pour les matchs restant pour les Coupes U15. Les clubs concernés sont priés de consulter leur agenda dans leur espace club sur le site du District.

### U15 Brassage :

Pour la deuxième phase de la compétition, mise en place des niveaux D3, D4 et D5, les clubs seront affectés comme suit, conformément aux Règlements sportifs spécifiques Championnat U15, article 3.2.1 (page 113 du guide pratique en ligne) :

#### 2ème phase :

D3 : 2 poules de 10 équipes. A l'issue de la phase de Brassage, les 20 équipes ayant obtenu le meilleur classement sont regroupées en D3.

Ici il s'agira des équipes finissant à la première place de chacune des 11 poules, et des 9 meilleurs deuxièmes.

D4 : 2 poules de 10 équipes. Les 20 équipes suivantes à l'issue du brassage intègrent la D4.

Ici il s'agira des 2 deuxièmes n'accédant pas à la D2, des 11 troisièmes des poules de brassage, et des 7 meilleures quatrièmes des 11 poules.

D5 : x Poules. Les équipes non retenues en D3 et D4 intègrent la D5. De nouvelles équipes pourront être intégrées en D5.

### Coupe Gilbert PESTRE (Rectificatif au PV n°12 du 13/11/2023) :

Compte tenu des divers reports enregistrés à l'occasion du weekend des 21 et 22 Octobre 2023, et des 02 et 03 décembre 2023, le calendrier s'établit comme suit :

-21/01/2024 : Matchs en retard Tour 2 (4) + Matchs en retard Cadrage (2).

-28/01/2024 : 1/16é finales + matchs en retard cadrage (2).

-18/02/2024 : 1/8é finales + éventuels matchs en retard 1/16é.

-03/03/2024 : Eventuels matchs en retard 1/8é.

### Coupe Gilbert PESTRE :

Compte tenu d'un dysfonctionnement de l'application de gestion des compétitions les clubs trouveront ci-dessous le tirage des 1/16é de finale de la coupe Gilbert PESTRE, ainsi que la programmation des rencontres des tours préalables en retard. Les mises à jour seront effectuées au fil de l'eau sur l'application de gestion des compétitions.





Rencontres comptant pour le 2<sup>e</sup> Tour :

Match N°	Date	Recevant	Visiteur
1	21/01/2024	FC PLATEAU ARDECHOIS	US CLONAS 2 VALLONS 1
2	21/01/2024	FC ST RESTITUT	Ent AS SUD ARDECHE St DIDIER 3
3	21/01/2024	OL CENTRE ARDECHE 2	US ST JUST ST MARCEL
4	21/01/2024	FC VALLON	OL RUOMS

Rencontres comptant pour le Tour de cadrage :

Match N°	Date	Recevant	Visiteur
5	20/01/2024	US BAS VIVARAIS	FC BAUME BOUCHET MONTSEGUR
6	21/01/2024	BBRM ALIXAN	AS VERNOUX
* 7	28/01/2024	AS DOLON	Vainqueur 1
* 8	28/01/2024	Vainqueur 2	Vainqueur 3

\*Lieu des rencontres en fonction des résultats du tour précédent.

Rencontres comptant pour les 16<sup>e</sup> de finales :

Date	Recevant	Visiteur
28/01/2024	ES MALISSARD 1	FC BOURG LES VALENCE 2
28/01/2024	US 2 VALLONS 2	FC FELINES ST CYR 1
28/01/2024	Ent BASSES COLLINES 1	US MONTELIER 2
28/01/2024	Ent BOURG ARGENTAL ST JULIEN 1	US PONT LA ROCHE 1
28/01/2024	AS CORNAS 2	FC BREN 1
28/01/2024	US DAVEZIEUX 3	ES SARRAS ST VALLIER 1
28/01/2024	AS CORNAS 1	US PONT LA ROCHE 2
28/01/2024	FC EYRIEUX EMBROYE 3	AC FOOT CEVENNES 1
28/01/2024	US VALLEE JABRON 3	DIOIS FC 2
28/01/2024	ES CHOMERAC 1	FC TRICASTIN 1
28/01/2024	DIOIS FC 1	CO CHATEAUNEUF RHONE 1
28/01/2024	Vainqueur 6	US ANCONE 1
28/01/2024	CREST AOUSTE 1	FC VALLON
	OL RUOMS	CREST AOUSTE 1
28/01/2024	Vainqueur 5	ACE FC 1
* 18/02/2024	AS CHAVANAY 2	Vainqueur 7
* 18/02/2024	US VALLEE JABRON 2	Vainqueur 8

\*Lieu des rencontres en fonction des résultats du tour précédent.



## U17

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

### Coupe Vivier BOUDRIER :

Le 3<sup>ème</sup> tour (cadrage) est programmé le 20 janvier 2024.

Les 16<sup>èmes</sup> de finale de la coupe sont programmés le 27/01/2024, tirage effectué le 12/12/2023.

**Compte tenu d'un dysfonctionnement de l'application de gestion des compétitions, les clubs trouveront ci-dessous, le tirage des 16èmes de finale de la Coupe VIVIER BOUDRIER. La programmation des rencontres des tours préalables, en retard figure également. Les mises à jour de la programmation des rencontres se fera au fil de l'eau, sur l'application de gestion des compétitions.**

### Rencontres comptant pour le 2<sup>é</sup> Tour :

Match N°	Date	Recevant	Visiteur
1	20/01/24	USVJ - FCV 3	ASF PIERRELATTE 1
2	20/01/24	ENT BASSES COLLINES 2	RHONE CRUSSOL FOOT 07 2
3	13/01/24	FC PLATEAU ARDECHOIS	AS ST MARCELLOISE 1
4	20/01/24	US ST JUST - ST MARCEL	FC VALLON PONT D'ARC
5	20/01/24	E.S BEAUMONTELEGER 1	ECA ACE

Elles devront obligatoirement se jouer sous peine de l'application de l'Art. 72 des règlements sportifs du District.

### Le tirage du 3<sup>ème</sup> tour (cadrage) :

Match N°	Date	Recevant	Visiteur
6	27/01/24	US PORTES HAUTES CEV	Vainqueur 4
7	27/01/24	Vainqueur 2	FC MUZOLAIS
8	27/01/24	Vainqueur 1	US MONTELIER
9	20/01/24	JS LIVRON	HOSTUN

### Le tirage des 16<sup>ème</sup> de finale :

Date	Recevant	Visiteur
27/01/24	Vainqueur 5	US VJ- FCV 1
27/01/24	Vainqueur 9	VALENSOLLES
27/01/24	BOURG LES VALENCE FC 2	Vainqueur 3
27/01/24	OL SALAISE RHODIA	LE CHEYLARD
27/01/24	ENT BERG HELVIE RUOMS	FC PORTOIS
27/01/24	OL CENTRE ARDECHE	FC RHONE VALLEE
27/01/24	CO CHATAUNEUF DU RHO	US DROME PROVENCE
27/01/24	CORNAS	BOURG LES VALENCE FC 1
27/01/24	VALLIS AUREA	US DAVEZIEUX 2
27/01/24	FOOT MONT PILAT	RHONE CRUSSOL F 07 3





27/01/24	GF HERMI. TOURNON 2	US MOURS 2
17/02/24	Vainqueur 8	U. MONTELIMAR S
17/02/24	AS SUD ARDECHE FOOT 1	ENT CHOMERAC
17/02/24	FC MONTELIMAR	Vainqueur 6
17/02/24	Ent BASSES COLLINES 1	BOULIEU LES ANNONAY
17/02/24	Vainqueur 7	EYRIEUX EMBROYE

#### En U17 D1 :

FC ANNONAY 1 / US DAVEZIEUX VIDALON 2 est reportée au 20/01/24,  
VALLIS AUREA FOOT 1 / FC ANNONAY 1 est reportée au 17/02/24,  
US DAVEZIEUX / FC RHONE VALLEE est reportée au 02/03/24,  
ANNONAY FC 1 / BOULIEU BOURG est reportée au 02/03/24.

#### En U17 D2 :

##### *Poule A :*

Ent BASSES COLLINES 1 / FC MUZOLAIS 1 est reportée au 13/01/24.  
FC HAUTERIVES / FC MUZOLAIS 1 est reportée au 02/03/24.

##### *Poule B :*

RHONE CRUSSOL 3 / ENT CHOMERAC est reportée au 13/01/24,  
ENT CHOMERAC 1 / ENT VAL JAB-FCV 1 est reportée au 20/01/24,  
OL CENTRE ARDECHE / ASF PIERRELATTE 2 est reportée au 17/02/24.  
AS ST MARCELLOISE 1 / AS SUD ARDECHE F 2 est reportée au 02/03/24.  
AS ST MARCELLOISE 1 / FC EYRIEUX EMB est reportée au 30/03/24.

#### En U17 Brassage :

FC PEAGEOIS 1 / AS ST MARCELLOISE 2 est reportée au 13/01/24, **(Correction du PV du 18/12/23)**,  
ASF PIERRELATTE 2 / FC VALLON PONT D'ARC 1 est reportée au 13/01/24,  
US DROME PROVENCE 1 / JS LIVRON 1 est reportée au 13/01/24,  
USVJ-FCV3 / US MONTMEYRAN est reportée au 13/01/24,  
US ST JUST - ST MARCEL / FC SAUZET est reportée au 13/01/24,  
ES BEAUMONTELEGER 1 / FC BOURG LES VALENCE 2 est reporté au 13/01/24,  
ST CYR FELINES CF / JOYEUSE S ST PAUL est reportée au 20/01/24,  
US MONTMEYRAN / FC BOURG LES VALENCE 2 est reportée au 20/01/24,  
USPHC / Ent BERG HELVIE est reportée au 20/01/24.

**NOTA :** A la fin de la phase de brassage est prévue, une deuxième phase avec deux poules en D3 et les autres équipes en poules D4.

Les deux poules de D3 seront composées de 10 équipes, soit 20 équipes issues de la phase de brassage.

En phase de brassage nous avons 6 poules. Les 3 premières équipes de chacune des poules seront automatiquement sélectionnées pour pratiquer en D3. Elles seront complétées par les deux meilleures équipes classées 4ème des poules.

Les équipes classées 4èmes dans les poules seront départagées par les points obtenus lors des matchs joués entre les 5 premiers de leurs poules respectives.





## U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique :** Samedi 15h00.

### En U20 D1 :

ES BOULIEU LES ANNONAY / ASF PIERRELATTE est reportée au 20/01/24,

US VALLEE DU JABRON / RHONE CRUSSOL 07 est reportée au 20/01/24,

FC PORTOIS / US MONTELMAR est reportée au 20/01/24,

FC MONTELMAR / GF HERMITAGE TOURNON est reportée au 20/01/24,

FC MONTELMAR / US MONTELMAR est reportée au 27/01/24,

US MONTELMAR / RHONE CRUSSOL FC 07 est reportée au 17/02/24,

US VALLEE DU JABRON-FCV / ANNONAY FC est reportée au 17/02/24,

ASF PIERRELATTE / AV.S SUD ARDECHE FOOT est reportée au 17/02/24,

US MONTELMAR / CHAVANAY est reportée au 30/03/24,

FC RHONE CRUSSOL 07 / ES BOULIEU LES ANNONAY est reportée au 30/03/24,

US MONTELMAR / ASF PIERRELATTE 1 est reportée au 27/04/24,

### En U20 D2 :

ES CHOMERAC / US 2 VALLONS est reportée au 20/01/24,

US PORTES HAUTES CEVENNES / ES BEAUMONTELEGER est reportée au 20/01/24,

AS ST MARCELLOISE / SC BOURG ST ANDEOL est reportée au 20/01/24,

US PORTES HTES CEVENNES / FC EYRIEUX EMBROYE est reportée au 27/01/24,

FC HAUTERIVES / FC VALENCE est reportée au 27/01/24,

US 2 VALLONS / ES BEAUMONTELEGER 1 est reportée au 27/01/24,

Ent S CHOMERAC / BOURG ST ANDEOL SC est reportée au 27/01/24,

ES BEAUMONTELEGER 1 / FC EYRIEUX EMBROYE 1 est reporté au 17/02/24,

US PORTES HAUTES CEVENNES / Ent. S CHOMERAC est reportée au 30/03/24.

Toutes ces rencontres devront être jouées sous peine de l'application de l'article 72 des règlements sportifs du District.





## COMMISSION DES FINANCES

### PROCÈS-VERBAL N°03

#### RELEVÉ DE COMPTE ELECTRONIQUE NUMERO 3

Votre troisième relevé de compte électronique de la saison 2023/2024 se trouve à votre disposition par le menu ORGANISATION, Etat du compte de FOOTCLUBS.

#### DEMANDER UN ACCES A FOOTCLUBS

Si vous n'avez pas accès à FOOTCLUBS, le super administrateur en passant par portail club ou correspondant Footclubs du club pourra faire une demande d'ouverture supplémentaire à l'accès à FOOTCLUBS. (Voir à la fin du PV, comment créer un compte PORTAILCLUBS).

Le super administrateur ou correspondant foot clubs est la personne qui a les droits pour le club de déclarer d'autres utilisateurs de les supprimer ou de modifier leur profil :

Ouvrir l'application FOOTCLUBS à partir du menu *Organisation*, cliquer sur *Utilisateurs FOOTCLUBS*, créer un compte à l'aide du bouton *Créer un nouvel utilisateur*.

Une fois le compte créé, cliquer sur son nom, et créer le type de profil (organisation, compétitions...licences,...selon les besoins nécessaires de l'application Footclubs pour le nouvel utilisateur).

#### RELEVÉ DE COMPTE ELECTRONIQUE DU 10 JANVIER 2024 DISPONIBLE PAR FOOTCLUBS

- En cliquant sur le suivi, vous obtiendrez le solde des différentes opérations du relevé du 10 JANVIER 2024 (montant dû, règlements, correction,...), depuis la date du dernier relevé.
- Cliquer sur le montant pour prendre connaissance du détail des écritures de ce relevé.
- Vous avez la possibilité d'imprimer votre relevé de compte, par le menu Edition et Extraction, cliquer sur dernier relevé et sélectionner avec la petite flèche (après compte) : DISTRICT DROME-ARDECHE, puis valider. Ensuite cliquer sur l'icône « travaux demandés » situé sur la ligne du point d'interrogation d'aide (au-dessus de menu) pour récupérer votre édition.
- En cliquant sur solde en comptabilité vous avez accès au détail de vos écritures des amendes ou sanctions en cliquant sur les liens soulignés dans la colonne référence. (accès au match, détail de l'écriture...), des écritures enregistrées après la date du dernier relevé.





## MODE DE PAIEMENT : PAR CHEQUE

Nous rappelons **aux clubs débiteurs ci-après** qui règlent par chèque d'indiquer le numéro d'affiliation du club au dos du chèque ou d'éditer le coupon détachable par le menu édition extraction de Footclubs accompagné du paiement pour **le 30 Janvier 2024 dernier délai**, les clubs qui rencontrent des difficultés temporaires sont invités à nous contacter pour le 20 Janvier 2024 par mail à l'adresse suivante [comptabilite@drome-ardeche.fff.fr](mailto:comptabilite@drome-ardeche.fff.fr), afin de convenir d'une échéance.

AUBENAS FC,  
BOURG LES VALENCE FC,  
CRUAS AS  
CHEYSSIEUX AMS  
MAUVES RC,  
FOOTBALL CLUB MAHORAIS DROME-ARDECHE,  
FOOTBALL CLUB RAMBERTOIS,  
CLUB DES JEUNES DE SAILLANS,  
VALENCE FC,  
ASSOCIATION FUTSAL FEMININ VALENCE,  
ACADEMIE DE FOOT DE YACOUB,

**91 % des clubs du District ont adhéré au mode de règlement « par prélèvement » auprès des services du District ou de la Ligue et sont entièrement satisfaits de cette démarche.**

- Nous rappelons que les clubs nommés ci-dessus, ont toujours la possibilité de retourner la demande de prélèvement à télécharger sur notre site [drome-ardeche.fff.fr](http://drome-ardeche.fff.fr), rubrique document, puis cliquer sur comptabilité, « Mandat de prélèvement sepa », la demande de prélèvement sera accompagnée d'un relevé d'identité bancaire à retourner par mail à [comptabilite@drome-ardeche.fff.fr](mailto:comptabilite@drome-ardeche.fff.fr)

## MODE DE PAIEMENT : PAR PRELEVEMENT

**Le prélèvement aura lieu le 30 Janvier 2024** nous vous remercions de bien vouloir **provisionner votre compte pour cette date**.

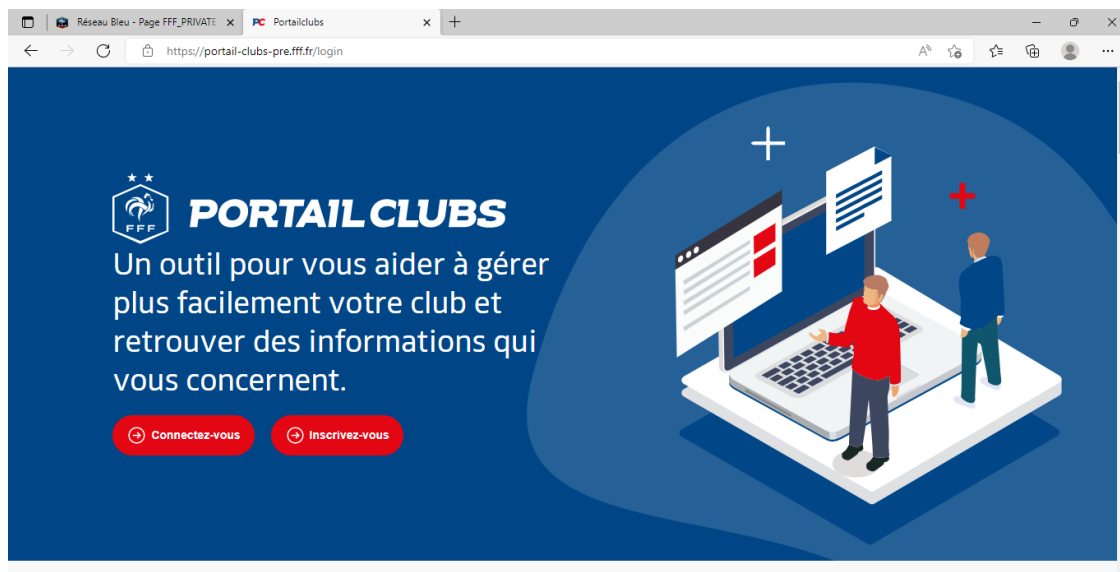
Si toutefois votre club rencontre des difficultés financières temporaires merci de nous prévenir par mail officiel du club pour le 20 Janvier 2024 et de nous proposer une échéance de paiement.

## RAPPEL COMMENT CREER MON COMPTE PORTAIL CLUBS POUR VISUALISER VOTRE RELEVÉ DE COMPTE ET AUTRES INFORMATIONS

Pour réaliser des pré inscriptions, *voici les différentes étapes à effectuer pour avoir accès à portailclubs, puis pour inscrire un licencié d'un club à une formation via portailclubs :*

- **Seul un membre du bureau peut créer le compte Portail clubs Le super administrateur est la personne qui donnera les habilitations aux autres membres du club.**
- **ETAPE 1 :** Vous rendre sur <https://portailclubs.fff.fr> et cliquer sur connecter vous.





FÉDÉRATION  
FRANÇAISE  
DE FOOTBALL

<h3>CONNEXION</h3> <p>Connectez-vous avec les identifiants de votre compte FFF</p> <p>ADRESSE MAIL</p> <input type="text"/> <p>MOT DE PASSE</p> <input type="password"/> <p><a href="#">SE CONNECTER</a> <a href="#">Mot de passe oublié ?</a></p>	<h3>CRÉER UN COMPTE FFF</h3> <p>Vous n'avez pas de compte FFF ? Créez un Compte FFF dès maintenant pour pouvoir profiter de l'ensemble des services digitaux de la Fédération Française de Football (Billetterie, FFFtv, Club des Supporters, My Coach by FFF, Portail des Officiels, Application Joueurs, Appli Football Amateur, etc.)</p> <p><a href="#">S'INSCRIRE</a></p>
--	--

- Si vous n'avez pas de compte SSO / Mon compte FFF, vous pouvez en créer un directement en vous rendant sur <https://portailclubs.fff.fr>. (partie droite de l'écran) puis utiliser ce compte pour vous connecter
  - o Vous rentrerez alors dans le processus de sélection du/des clubs sur lequel vous souhaitez devenir administrateur
- Si vous avez un compte SSO / Mon compte FFF, vous pouvez vous connecter directement en vous rendant sur <https://portailclubs.fff.fr>. (partie gauche de l'écran)
  - o Vous rentrerez alors dans le processus de sélection du/des clubs sur lequel vous souhaitez devenir administrateur

Une fois la demande effectuée en tant qu'administrateur du club (l'inscription, pour le moment, n'est pas possible pour les personnes n'ayant pas ce profil), la FFF validera votre compte et vous pourrez accéder à Portailclubs.





# COMMISSION DES ARBITRES

## PROCÈS-VERBAL N° 20

### FORMATIONS INITIALES CANDIDATS ARBITRES JEUNES & ADULTES

Nous vous informons que pour cette saison 2023/2024, nous avons programmé une dernière formation initiale pour les candidats arbitres, qui aura lieu en février à CHATUZANGE LE GOUBET (26).

**Exceptionnellement, nous acceptons les adultes**

**Séances n°1 à 6 :**

- du 19 février 2024 au 22 février 2024 (journée)

**Séance n°7 (formalités administratives) :**

- Samedi 24 février 2024 (matinée) au **Siège du District**

**Pour tout renseignement prendre contact Roland VIALLET – C.T.D.A. soit au 04.75.81.36.43 ou au 06.16.60.01.54 soit par courriel : [rviallet@drome-ardeche@fff.fr](mailto:rviallet@drome-ardeche@fff.fr)**

### PERMANENCE ARBITRALE DU WEEK-END DES 13 & 14/01/2024

• BRUNEL Nicolas (06.70.31.54.43). Merci de contacter la personne de permanence à partir du samedi matin pour tout problème lié à l'arbitrage, et non votre désignateur.

### CARNET NOIR

Nous avons appris, fin décembre 2023, avec une grande tristesse, le décès de Madame **Roselyne LAULAGNET**. Elle était : Membre au Comité de Direction - Membre à la Commission des Jeunes (Responsable de la catégorie U15 & jeunes féminines) - Membre à la Commission Féminines (Responsable des compétitions Jeunes).

**Le Président de la Commission Départementale des Arbitres , Nicolas BRUNEL et toute son équipe, s'associe à la douleur et adresse, à la famille ainsi qu'à tous ses proches, ses sincères condoléances.**

### RENCONTRES JANVIER 2024

Suite à de nombreuses rencontres annulées suite aux dernières intempéries, celles-ci ont été programmées tout au long du mois de janvier 2024.

Nous vous demandons donc d'être vigilant et de bien surveiller votre Portail Officiel, car vous pouvez être désignés lors de ces rencontres.

Si, pour diverses raisons, vous voulez pas arbitrer pendant cette période-là, pensez à vous mettre « indisponible » en bien respectant le délai (15 jours avant l'indisponibilité) sinon, il y aura l'application du règlement intérieur. Merci d'en prendre note.



DESIGNATIONS ARBITRES et DELEGUE - Plateaux FUTSAL

U 13 - U15 et U17 Garçons et U15 et U18 Filles - **Journée du 20 et 21/01/2024**

Samedi 20/01/2024 - MATIN ( Présence 8 h 45 )					
Lieu du plateau	Arbitre: 1	Arbitre: 2	Arbitre: 3	Délégué officiel	observation
Beaumont les Valence (Gymnase au village)	MZOUGH Mohamed Sabri	MZOUGH Mohamed	KHUDEEDA LALO Mahir	POMMIER Michel	U 13 et U 15 G
Grand Serre (Gymnase au collège)	GRASSI Mathieu	OCHIER GUSTIN Mathis	WEBER Stéphane	MARTINEZ Emile	U 13 et U 15 G

Samedi 20/01/2024 - APRES MIDI ( Fin vers : 17 h 45 ) -					
Lieu du plateau	Arbitre: 1	Arbitre: 2	Arbitre: 3	Délégué officiel	observation
Beaumont les Valence (Gymnase au village)	MZOUGH Mohamed Sabri	MZOUGH Mohamed	KHUDEEDA LALO Mahir	POMMIER Michel	U 17 G
Grand Serre (Gymnase au collège)	GRASSI Mathieu	OCHIER GUSTIN Mathis	WEBER Stéphane	MARTINEZ Emile	U 17 G

Dimanche 21/01/2024 - MATIN ( Présence 9 h 15 )					
Lieu du plateau	Arbitre: 1	Arbitre: 2	Arbitre: 3	Délégué officiel	observation
Charmes sur Rhône (Gymnase au terrain de foot)	GELIBERT Jean Christophe	HAFSOUNI Nessim	CAUL Nathan	BONNET Josette	U 15 Filles

Dimanche 21/01/2024 - Après midi ( Fin : vers 15 h 00 )					
Lieu du plateau	Arbitre: 1	Arbitre: 2	Arbitre: 3	Délégué officiel	observation
Charmes sur Rhône (Gymnase au terrain de foot)	GELIBERT Jean Christophe	HAFSOUNI Nessim	CAUL Nathan	BONNET Josette	U 18 Filles

- Repas midi : Attention : le club support ne fournit pas obligatoirement le casse croûte

- Indemnité: 40€ pour une 1/2 journée et 60€ + 10€ (repas) pour la journée réglé par virement

**Attention: Cumul des Fautes pris en compte ( 3 CFD avant le Jet Franc à 10 m (9m pour U13)) - carton jaune: 2 minutes dehors**

POMMIER Michel 06 82 50 24 93





DESIGNATIONS ARBITRES et DELEGUE - Plateaux FUTSAL

U 13 - U15 et U17 Garçons - **Journée du 27 et 28/01/2024**

Samedi 27/01/2024 - MATIN ( Présence 8 h 15 )					
Lieu du plateau	Arbitre: 1	Arbitre: 2	Arbitre: 3	Délégué officiel	observation
Chateauneuf de Galaure (Gymnase au terrain de foot)	GELIBERT Jean Christophe	MZOUGHY Mohamed Sabri	MZOUGHY Mohamed		U 13 et U 15 G

Samedi 27/01/2024 - Après midi ( Fin vers : 17 h 45 )					
Lieu du plateau	Arbitre: 1	Arbitre: 2	Arbitre: 3	Délégué officiel	observation
Chateauneuf de Galaure (Gymnase au terrain de foot)	GELIBERT Jean Christophe	MZOUGHY Mohamed Sabri	MZOUGHY Mohamed		U 13 et U 15 G

Dimanche 28/01/2024 - MATIN ( Présence 8 h 15 )					
Lieu du plateau	Arbitre: 1	Arbitre: 2	Arbitre: 3	Délégué officiel	observation
Bourg St Andéol	GELIBERT Jean Christophe	EL MARZGUIOUI Tarek	MAILLARD Nicolas		U 17 G

Dimanche 28/01/2024 - APRES MIDI ( Fin vers 17 h 30 )					
Lieu du plateau	Arbitre: 1	Arbitre: 2	Arbitre: 3	Délégué officiel	observation
Bourg St Andéol	GELIBERT Jean Christophe	EL MARZGUIOUI Tarek	MAILLARD Nicolas		U 17 G

- Repas midi : Attention : le club support ne fournit pas obligatoirement le casse croûte

- Indemnité: 40€ pour une 1/2 journée et 60€ + 10€ (repas) pour la journée réglé par virement

**Attention: Cumul des Fautes pris en compte ( 3 CFD avant le Jet Franc à 10 m (9m pour U13)) - carton jaune: 2 minutes dehors**

POMMIER Michel 06 82 50 24 93



## FORMATION CONTINUE DES ARBITRES CLASSES D1 & D 2

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe que la formation annuelle des arbitres classés D1 et D2 aura lieu le samedi 20 janvier 2024 à GUILHERAND-GRANGES.

Rendez-vous à 8h30 très précises au siège du District. Le repas de midi sera pris en commun. La formation prendra fin à 17h30.

Se munir du matériel prise de note.

La présence à l'intégralité de cette journée de formation est OBLIGATOIRE. A défaut, il sera fait une application stricte du règlement intérieur de la CDA (sauf certificat médical dûment justifié).

### Ordre du jour :

- Accueil des arbitres
- Intervention de Thomas FONTANILLS – Agent de développement
- Intervention de Stéphanie HAMEL – Psychologue
- Questionnaire sur les connaissances théoriques
- L'observation et l'évaluation de l'arbitre
- Temps d'échanges sur la première partie de saison
- La collaboration arbitre et arbitres-assistants

### Liste des arbitres convoqués :

NOM	PRENOM	CATEGORIE ARBITRE
BAUDUIN	SYLVAIN	District 1
BEGOT	SEBASTIEN	District 1
DIF	OUADEH	District 1
DJERIDI	IDRISS	District 1
EL MARRAHI	SAID	District 1
GHEBBARI	NOURREDINE	District 1
HATTACH	IMAD	District 1
MEGHZILI	KARIM	District 1
ROUCHETTE	GAETAN	District 1
SEDDOUGUI	FOUAD	District 1
SOUL	KHALED	District 1
VIOUGEAS	VINCENT	District 1

NOM	PRENOM	CATEGORIE ARBITRE
AZCUE	AXEL	District 2
BAZRI	MUSTAPHA FARID	District 2





BERNEZET	STEVEN	District 2
DE JESUS SOUSA	JOSE	District 2
DOGAN	SEBASTIEN	District 2
GUILLARD	SEBASTIEN	District 2
HAVARD	CLEMENT	District 2
JOUAN	JANNICK	District 2
JUSTIN	ALEXIS	District 2
KERBOGHOSSIAN	PIERRE	District 2
MARLHIN	ALEXANDRE	District 2
MICHEL	SEBASTIEN	District 2
POLIZZI	MICHAEL	District 2
POTTIER	ANTHONY	District 2
SADIK	SALIM	District 2
SELLAMI	BILEL	District 2

#### TEST PHYSIQUE T.A.I.S.A.

Conformément aux dispositions relatives au test physique « TAISA », la Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe que la dernière séance de rattrapage aura lieu le samedi 27 janvier 2024 en matinée (stade synthétique de PONT DE L'ISERE).

Il est instamment rappelé à tous le caractère **OBLIGATOIRE** de votre participation à cette séance physique. Dans ces conditions, nous vous prions de prendre toutes les dispositions nécessaires afin que vous puissiez participer au test physique.

#### Déroulement :

9h30 : Accueil des arbitres

9h45 à 10h15 : Échauffement

10h20 : Début du test physique

11h00 : Fin de l'épreuve physique

#### Matériel à prévoir (arbitres adultes et jeunes) :

- Tenue sportive (short, chaussettes, maillot, baskets obligatoires, bouteille d'eau ou gourde...) et nécessaire de toilette.

Cette séance de rattrapage concerne tous les arbitres absents, blessés et/ou indisponibles depuis le début de la saison et ceux qui n'ont pas réussi le nombre de répétitions en fonction de leur catégorie lors des précédents tests.

**Pour information, tous les arbitres adultes et jeunes qui seront absents, excusés ou qui n'auront pas réussi le test physique, ne seront pas désignés jusqu'à la fin de la saison sportive 2023/2024.**



## Liste des arbitres convoqués

NOM	PRENOM	CATEGORIE ARBITRE
DOGAN	SEBASTIEN	District 2
AJJANI	RACHID	District 3
GARNIER	VIVIEN	District 3
AARAB	MOUMENE	District 4
AMROUNE	SAMIR	District 4
AURIC	FREDERIC	District 4
BAGHOUGH	AZIZ	District 4
BARBOSA	LAURENT	District 4
BORNIER	INGRID	District 4
DUBUS	JASON	District 4
DUSSAUD	ROMAIN	District 4
GONCALVES	DANIEL	District 4
HERMANN	MAGALI	District 4
NDIAYE	FALOU	District 4
SEGUR	DIMITRI	District 4
VALENCONY	ANDRE	District 4
VERRECCHIA	LAURENT	District 4
WADJIB	IMRANE	District 4
CHABBAT	MAURICE	District Assistant 2
LOMBARD	LOIC	District Assistant 2
LYVER	SEBASTIEN	District Assistant 2
MILHES	NICOLAS	District Assistant 2
MONROT	MICHAEL	District Assistant 2
MORET	JAMES	District Assistant 2





PERDRIOLE	RAPHAEL	District Assistant 2
ROUBI	FREDERIC	District Assistant 2
AJJANI	ACHRAF	District JAD
BENLABIED	YONI	District JAD
BILLON	JULES	District JAD
CHABERT	MATHEO	District JAD
DE CILLIA	BRAYAN	District JAD
PINTO	MATHEO	District JAD
ROSIENSKI	EVANN	District JAD
SAGE	ARTHUR	District JAD

## AGENDA PREVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES - SAISON 2023/2024

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCES VERBAUX et ARBITRAGE

### JANVIER 2024

- Samedi 20 janvier : Formation continue des arbitres classés D1 et D2 (journée)
- Samedi 27 janvier : Dernière séance de rattrapage du test TAISA (matinée)

## COURRIERS DES ARBITRES

- **CHABBAT Maurice** : Courriel nous informant du décès de sa tante. lu et noté. Sincères condoléances
- **BINAUD Laurent** : Courriel nous adressant ses vœux pour l'année 2024. Lu et noté. Remerciements.
- **LEBLANC Ethan** : Courriel nous adressant son certificat médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 03/03/2024. lu et noté. Prompt rétablissement.

## VOEUX DES CLUBS

Nous remercions les clubs nous ayant adressé leurs vœux pour l'année 2024 et à notre tour, nous leur souhaitons une bonne fin de saison.

Président  
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire  
Jean-Baptiste RIPERT

